

qu'il fallait se conformer aux dispositions révisées du code de sécurité et les six autres par suite de modifications que le ministère-client a apportées à ses exigences au cours de la période de construction.

LA CONSTRUCTION D'UNE SUCCURSALE POSTALE

Question n° 822—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-04326, passé le 10 juin 1968, prévoyant la construction d'une succursale postale, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Cent un.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le Conseil du Trésor et par le ministère était de \$442,268.11.

3. Deux autorisations de modification ont été exigées dans le cas des services d'immeuble, huit autres ont résulté des conditions indéterminées du sol exigeant, pour la plupart des cas, des travaux supplémentaires d'excavation du roc, vingt-cinq autres ont résulté des changements aux exigences du ministère-client, quinze autres ont été exigées afin de répondre aux demandes de divers organismes extérieurs en ce qui a trait aux normes, aux codes et aux règlements de protection contre l'incendie et de sécurité et cinquante et une autres ont été exigées à cause de conditions de travail imprévues.

LES TRAVAUX À L'ATELIER DU BUREAU DE POSTE CENTRAL

Question n° 823—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-00749, passé le 31 mai 1968, prévoyant l'aménagement d'un système d'aération et de climatisation dans l'atelier du bureau de poste central, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Treize.

2. Le montant supplémentaire autorisé par le ministère a été de \$6,660.42.

3. Deux autorisations de modification ont résulté des exigences révisées du ministère-client; une des autorisations visait les exigences en vue de satisfaire aux règlements régissant la prévention des incendies et les dix autres ont résulté des conditions de travail imprévues occasionnées par l'installation du matériel particulier.

L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE À CONFEDERATION HEIGHTS

Question n° 824—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-06142, passé le 29 mai 1968, prévoyant l'installation du chauffage au gaz à (Confederation Heights), combien de suppléments et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

[L'hon. M. Laing.]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Aucun.

2 et 3. Sans objet.

LA SOUS-CENTRALE ÉLECTRIQUE DE LA FERME DE LA CEINTURE DE VERDURE

Question n° 825—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-00345, passé le 8 mai 1968, prévoyant l'aménagement d'une sous-centrale d'énergie électrique et d'un système de distribution à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Huit.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le ministère était de \$8,331.28.

3. Cinq autorisations de modification ont résulté de conditions de travail imprévues, deux autres ont été accordées pour satisfaire aux nouvelles normes des codes de sécurité et une dernière a résulté du changement des exigences du ministère-client.

LE CENTRE DES DONNÉES DES FORCES ARMÉES

Question n° 826—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-00356, passé le 8 mai 1968, prévoyant des travaux généraux d'aménagement au Centre des données des Forces armées canadiennes, Bureau d'impression du gouvernement, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Deux.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le ministère a été de \$880.46.

3. Une des autorisations de modification a résulté du changement des exigences du ministère-client après l'adjudication du marché alors que l'autre autorisation a résulté de conditions de travail imprévues.

LES ÉGOUTS DU CHEMIN CORKSTOWN

Question n° 827—**M. Paproski**:

1. Aux termes du contrat n° 8C-01580, passé le 28 mai 1968, prévoyant l'aménagement d'égouts au chemin Corkstown, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Quatre.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le ministère a été de \$14,519.40.

3. Trois autorisations de modification se sont imposées à cause de l'instabilité du sol et de l'augmentation des travaux d'excavation de la roche alors qu'une autorisation a été exigée afin de répondre à une demande de la Commission de la capitale nationale d'ériger une clôture le long de la propriété.